



Paris, le 9 septembre 2022

**OCDE: ACCORD SECTORIEL SUR LES CRÉDITS À L'EXPORTATION D'AÉRONEFS CIVILS**

**Taux d'intérêt commercial de référence pour les aéronefs civils (TICR)**

- 1 L'Appendice III de l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils détermine les taux d'intérêt minimums qui s'appliquent au soutien financier public pour les crédits à l'exportation d'aéronefs civils.
- 2 Les TICR applicables pour la période à compter du 15 septembre au 14 octobre 2022 sont les suivants (les taux du mois précédent sont dans la deuxième colonne):

Devise du pays	devise	Rendements des obligations du Trésor			Durée de Crédit	15/09/2022	15/08/2022
						14/10/2022	14/09/2022
Yen japonais	JPY	TB-5	TICR	≤ 9 ans		1.20	1.22
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans		1.27	1.31
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans		1.36	1.41
Livre sterling	GBP	TB-5	TICR	≤ 9 ans		3.32	3.01
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans		3.39	3.14
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans		3.48	3.28
Dollar américain	USD	TB-5	TICR	≤ 9 ans		4.23	4.16
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans		4.18	4.17
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans		4.13	4.12
Euro	EUR	TB-5	TICR	≤ 9 ans		2.12	2.00
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans		2.27	2.19
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans		2.39	2.33

Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France  
Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Fax. (33) 1 45 24 85 00, Internet: [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

Demandes générales : Tél. (33) 1 45 24 89 11 - Fax. (33) 1 44 30 61 58 • Adresse électronique : [export-credits@oecd.org](mailto:export-credits@oecd.org)

